



OPEN DE FRANCE BASEBALL5

REGLEMENT SPORTIF

**Adopté par le Comité directeur du 14 décembre 2019
Modifié par le Comité directeur du 14 décembre 2021**

L'Open de France Baseball5 se déroule sous la responsabilité technique de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Article 1 – Des objectifs

L'Open de France Baseball5 permet à la fédération :

- de promouvoir le Baseball5 en tant que nouvelle pratique,
- de créer une nouvelle compétition nationale,
- d'identifier des athlètes de talent susceptibles de participer aux compétitions internationales.

Article 2 – Des participants

2.1 Dans la catégorie 16+, toute personne licenciée à la FFBS en catégories 18 ans et moins et 19 ans et plus. Dans la catégorie 15U, toute personne licenciée à la FFBS en catégorie 15 ans et moins et les licenciés en dernière année de la catégorie 12 ans et moins.

2.2 Les inscriptions se font par équipe de 6 à 8 joueurs et joueuses.

2.3 Chaque équipe devra inscrire au minimum 3 joueuses et 3 joueurs. Les deux places restantes pouvant être pour des licenciés de sexe féminin ou masculin.

2.4 Les frais d'inscription sont définis chaque année par la fédération.

2.5 Les participants peuvent engager une équipe constituée de joueuses et joueurs licenciés dans différents clubs ou licenciés à titre individuel en Baseball5.

2.6 Tous les joueurs et joueuses participant à l'Open de France de Baseball5 doivent être licenciés dans cette discipline pour la saison en cours.

Article 3 – Du titre et droits sportifs

3.1 L'équipe qui remporte l'Open de France se voit attribuer le titre de « vainqueur de l'Open de France de Baseball5 » dans la catégorie d'âge concernée.

3.2 L'équipe qui remporte l'Open de France se voit remettre un trophée et des médailles.

3.3 Les équipes terminant deuxième et troisième de l'Open de France se voient remettre des médailles.

Article 4 - De la formule sportive

4.1 La fédération est libre de choisir chaque année la formule de compétition qu'elle souhaite. Celle-ci sera fonction du nombre d'équipes inscrites et de la durée de compétition envisagée.

4.2 La formule retenue sera présentée par la fédération aux équipes participantes, au moins une semaine avant le début de la compétition.

Article 5 - Du calendrier

5.1 L'Open de France aura lieu à une date fixée annuellement par le Comité Directeur de la fédération.

5.2 La fédération communique le calendrier définitif aux équipes concernées une semaine au moins avant le début de la compétition.

Article 6 – Des rencontres

6.1 L'Open de France de Baseball5 se joue selon les règles officielles du Baseball5 en vigueur et disponible sur le site de la WBSC : <http://www.wbcs.org/fr/baseball5/>

6.2 Lors des rencontres, parmi les cinq joueurs et joueuses actifs, au minimum deux doivent être masculins et deux doivent être féminins.

6.3 Les rencontres se déroulent en 5 manches.

6.4 Une rencontre est terminée si une équipe mène par 15 points à la fin de la troisième manche ou par 10 points à la fin de la quatrième manche.

6.4 Les balles sont les balles officielles de la fédération et fournies par cette dernière.

Article 7 – Des uniformes

7.1 Chaque équipe doit disposer d'un uniforme.

7.2 La validation des uniformes est de la responsabilité de la fédération.

7.3. Les équipes participantes communique la couleur de leur(s) tenue(s) au sein du dossier d'engagement pour la compétition.

7.4. La fédération peut accepter les tenues d'équipes. Elle peut aussi imposer le port de chasubles/maillot de couleurs mis à disposition.

7.5 L'uniforme se compose d'un short de couleur unie et d'un t-shirt ou d'un maillot faisant apparaître un numéro pour chaque joueuse ou joueur.

Article 8 – Des terrains

8.1 Les terrains de jeu peuvent être indoor (surface intérieure) ou outdoor (surface extérieure).

8.2 Les surfaces de jeu doivent être planes, suffisamment lisses et permettre le rebond des balles.

8.3 Les dimensions des terrains doivent respecter les règles de la WBSC.

8.4.1 Le barriérage doit être présent sur au moins deux côtés. Au fond du champ extérieur, de la première base à la troisième.

8.4.2 Le barriérage fait idéalement entre 80cm et 1m de hauteur.

8.5 L'équipe recevant occupe le banc des joueurs de troisième base.

Article 9 – Des arbitres

9.1 Les arbitres sont désignés par la fédération.

9.2 Des mécaniques d'arbitrage à 2, à 3 ou à 4 peuvent être choisies.

9.3 Les indemnités et les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge directement par la Fédération.

Article 10 – Des documents officiels

10.1 Les rosters doivent être présentés au début de la compétition au représentant de la fédération.

10.2 Les line-up doivent être présentés ~~aux arbitres et~~ à la table de marque, quinze (15) minutes ~~l'organisateur~~ avant chaque rencontre.

10.3. Ces documents officiels seront mis à la disposition des équipes par la fédération

Article 11 – De l'éligibilité des joueurs et joueuses

11.1.1 A leur arrivée les joueurs et joueuses inscrits doivent se présenter au responsable de la fédération avec leur pièce d'identité.

11.1.2 Un contrôle des licences actives sera effectué par le responsable fédéral.

11.3 Le roster définitif doit comporter 6 joueurs/joueuses minimum et 8 joueurs/joueuses maximum correctement remplis.

Article 12 – De la discipline

12.1 Le Baseball5 est une discipline urbaine qui repose sur un « gentleman agreement ».

12.2.1 Les arbitres sont les seuls à avoir un pouvoir de décision lors d'une rencontre.

12.2.2 Leurs décisions ne sont pas contestables.

12.2.3 En cas de contestation, un joueur / une joueuse peut être expulsé de la rencontre.

12.3. Un joueur / une joueuse expulsé à deux reprises lors de l'Open de France est définitivement exclu de la compétition.

ANNEXE 1

Règle de la manche supplémentaire ou Extra Inning dite règle du Tie Break

Lorsqu'à l'issue du nombre de manches réglementaires le score est à égalité, la procédure suivante sera appliquée pour les manches supplémentaires :

- La première manche supplémentaire commencera avec un coureur en première base et aucun retrait.
- La deuxième manche supplémentaire commencera avec un coureur en 1^{ère} base, un autre coureur en 2^{ème} base et aucun retrait.
- La troisième manche supplémentaire et toutes les autres manches supplémentaires éventuelles commencera avec un coureur en 1^{ère} base, un autre coureur en 2^{ème} base, un coureur en 3^{ème} base et aucun retrait.

Les coureurs doivent être placés sur les bases sans modifier l'ordre de frappe.

Les équipes doivent jouer et compléter une ou plusieurs manches supplémentaires jusqu'à ce qu'une équipe marque plus de points que l'adversaire.

ANNEXE 2

WBSBC
Baseball5

OFFICIAL LINE-UP

STARTERS

	NAME	M/F	N°
1			
2			
3			
4			
5			

SUBSTITUTES

COMPETITION _____
PLACE _____
DATE _____
GAME # _____
HOME _____
VISITOR _____
TEAM _____
MANAGER _____
SIGNATURE _____